



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/13
25 avril 2025

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-seizième réunion
Montréal, 26-30 mai 2025
Point 7(c) de l'ordre du jour provisoire¹

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR L'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE 2025

Introduction

1. Selon la pratique établie pour la préparation du rapport de synthèse sur l'achèvement des projets (RAP), la liste des RAP en souffrance, dus à la 96^e réunion du Comité exécutif, a été envoyée aux agences bilatérales et d'exécution en janvier 2025, suivie d'une liste mise à jour envoyée en mars 2025 et qui tenait compte des rapports déjà reçus. Conformément à la décision 95/11(b), le présent document est le premier rapport global d'achèvement des projets présenté sur une base annuelle, à la première réunion en 2025.
2. Conformément à la décision 95/24(b), l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, (APSE) a demandé aux agences d'exposer les raisons pour lesquelles les RAP dus à la 96^e réunion n'ont pu être soumis, le cas échéant. Diverses raisons ont été citées, notamment des retards dans les livraisons d'équipements dus à des problèmes de sécurité dans le pays et des versements administratifs en souffrance concernant les demandes de tranches qui ont tous contribué aux retards dans la soumission des RAP.
3. Pour certains accords pluriannuels (APA)², les dates de soumission des RAP, fixées par décision, étaient postérieures à la 96^e réunion. On s'attend donc à ce que ces RAP soient soumis pour la deuxième réunion de l'année en 2025.
4. Au total, cinq RAP pour des APA, dont la liste figure à l'Annexe I au présent document, ont été soumis après la 95^e réunion et avant la date limite convenue pour examen à la 96^e réunion. L'un d'entre eux ne figurait pas sur la liste des RAP dus mais il a été soumis par l'agence après l'achèvement du projet. Les RAP soumis concernent des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), quatre pour la phase I et un pour la phase II. Aucun rapport sur des projets individuels n'a été soumis pour ce rapport de synthèse.

I. Résumé des informations provenant des rapports d'achèvement des projets pour des accords pluriannuels

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/96/1

² Par décision, quatre RAP pour des APA sont dus en juin 2025.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

I.1 Aperçu des informations provenant des rapports d'achèvement des projets pour des accords pluriannuels

5. Pour les 311 projets relatifs à des APA, identifiés comme achevés dans le rapport périodique de 2023, les agences bilatérales et d'exécution ont remis 310 RAP avant la 96^e réunion, dont 306 ont été reçus avant la 95^e réunion et quatre après, ce qui laisse un seul RAP en souffrance, tel qu'indiqué dans le tableau 1. Le RAP en souffrance figure à l'Annexe II au présent document. De plus, une agence a soumis un RAP pour un projet relatif à un APA achevé après 2023, tel que présenté à l'Annexe I.

6. On compte aussi huit RAP en souffrance relatifs à des APA, dus en 2025 par décision, dont la liste figure à l'Annexe III au présent document.

Tableau 1. Aperçu des RAP relatifs à des APA

Agence	Achevés	Reçus avant la 95 ^e réunion	Reçus après la 95 ^e réunion	En suspens
Canada	3	3	0	0
France	6	6	0	0
Allemagne	13	13	0	0
Japon	1	1	0	0
PNUD	62	62	0	0
PNUE	119	117	2	0
ONUDI	80	77	2	1
Banque mondiale	27	27	0	0
Total	311	306	4	1

7. Le tableau 2 présente les fonds globaux décaissés, les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) éliminées et les retards dans l'achèvement de cinq projets relatifs à des APA et dont les RAP ont été reçus depuis la 95^e réunion et inclus dans le présent rapport de synthèse pour examen à la 96^e réunion.

Tableau 2. Aperçu du budget, des SAO éliminées et des retards dans les RAP relatifs à des APA soumis après la 93^e réunion

Agence	Fonds pour les APA(\$ US)		Consommation éliminée (tonnes PAO)		Retards moyens (mois)*
	Approuvés	Décaissés	Approuvée	Réelle	
PNUE	9 912 032	9 538 659	242,40	216,16	0
ONUDI	7 300 197	6 700 874	176,70	176,70	10,65
Total	17 212 229	16 239 533	419,10	392,86	4,26

* La moyenne totale est calculée sur le total de cinq RAP relatifs à des APA reçus, tels que présentés à l'Annexe I.

I.2 Raisons des retards dans la mise en œuvre des projets relatifs à des APA et mesures prises

Raisons des retards

8. Les agences ont soumis quatre RAP relatifs à des APA pour la phase I et un pour la phase II des PGEH. Diverses raisons ont été mentionnées pour les retards dans la mise en œuvre des projets, incluant des problèmes liés à la conception du projet, aux agences d'exécution et de coopération et à des facteurs externes, tels que la pandémie du COVID-19.

9. À propos de la conception du projet, une agence a signalé que les retards résultaient du retrait des conversions prévues dans la fabrication de climatiseurs en raison de l'évolution du marché et les entreprises avaient opté pour l'autofinancement de la transition. Une autre agence a constaté que des retards initiaux étaient dus au fait que la composante du projet se limitait à l'acquisition des équipements et d'autres composantes devaient être mises en œuvre avant de pouvoir finaliser la liste des équipements.

10. Dans un autre cas, la sensibilisation limitée du secteur au projet pilote de démonstration a nécessité le report de la date d'achèvement du projet, de deux mois par rapport au plan initial. Pour atténuer ce retard, le secteur a créé du matériel publicitaire pour accroître la sensibilisation et faciliter la progression du projet.

11. Concernant les agences de mise en œuvre et coopérantes, l'une d'elles a indiqué que les fonds pour l'acquisition d'équipements étaient limités dans le cadre du projet de PGEH à cause du statut du pays comme "preneur de la technologie", ce qui a retardé la préparation de la liste d'équipements.

12. Une autre agence a rapporté que la demande d'un gouvernement de changer d'agence d'exécution a nécessité des ajustements institutionnels au début du projet, entraînant des retards dans la mise en œuvre. Par la suite, un plan de travail révisé fut élaboré et mis en œuvre par la nouvelle agence, après approbation du Comité exécutif à la 87^e réunion.

13. La pandémie du COVID-19 est encore citée comme une cause de retards dans la mise en œuvre de projets, entraînant le report ou, dans certains cas, l'annulation des activités prévues. Les restrictions de voyage ont affecté des programmes de formation, des ateliers, des réunions techniques, des initiatives de renforcement des capacités et des activités de sensibilisation. La pandémie a perturbé aussi des missions de supervision et de vérification, rendant difficile le suivi de la progression des projets par les techniciens et le personnel des projets. De plus, elle a limité la collecte de données sur le terrain, entraînant des retards dans la préparation de projet et la soumission de rapports sur les résultats.

Mesures prises pour remédier aux retards dans la mise en œuvre

14. Concernant les retards causés par la conception du projet, une agence a indiqué qu'en dépit de l'annulation de la conversion dans le secteur de la fabrication, le soutien fourni par le secteur de l'entretien a eu un impact et établi des fondements solides pour la phase III du PGEH. Une autre agence a signalé qu'elle est parvenue à faire l'acquisition et la livraison de l'équipement en dépit des retards initiaux dans la conception et des coûts de livraison accrus.

15. Pour le projet dans lequel le pays était "preneur de la technologie" et avec un financement limité pour l'équipement, l'agence a surmonté ce retard par l'embauche d'un consultant technique pour soutenir la préparation de la liste d'équipements et analyser les devis, afin de garantir l'acquisition d'outils durables et de haute qualité.

16. Quant à l'impact de la pandémie du COVID-19, les équipes de projet ont pu compter sur les Bureaux nationaux de l'ozone pour tenir des réunions en ligne avec les principaux intervenants. Elles ont augmenté la capacité des consultants locaux et sous-traité la supervision des projets et les activités de suivi jusqu'à la levée des restrictions. Pour certains autres projets, le report de la date d'achèvement a été approuvé par le Comité exécutif afin d'allouer plus de temps à l'achèvement des activités prévues.

I.3 Enseignements tirés

Mise en œuvre des projets

17. Les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets ont fait ressortir l'importance d'impliquer les parties prenantes, d'adopter des mesures en matière de législation et de normes applicables pour assurer le succès de la mise en œuvre du projet. Il a été rapporté aussi que la demande d'un pays pour une composante de surveillance et de gestion avait contribué à la mise en œuvre ponctuelle et efficace des activités du projet. Cette composante avait soutenu la surveillance, l'évaluation et la communication des données.

18. Une agence a rapporté que les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet mettaient l'accent sur l'importance de la souplesse institutionnelle et de la part des donateurs pour surmonter les défis

imprévus. Après l'annulation de la composante de conversion dans la fabrication, le plan de travail a été révisé et des ressources ont été réaffectées aux priorités du secteur de l'entretien et les échéanciers ont été ajustés en raison des restrictions liées à la pandémie du COVID-19. Cette adaptabilité a permis au projet de continuer à livrer des résultats importants en dépit des défis rencontrés durant la phase de mise en œuvre.

Renforcement des capacités

19. Une agence a indiqué que l'assistance technique, le soutien des politiques et les activités de renforcement des capacités sont essentiels pour renforcer les mesures nationales de contrôle. Une autre agence a constaté que le choix de se concentrer sur le développement de systèmes de formation nationaux, plutôt que des sessions de formation ponctuelles, menait à des améliorations institutionnelles durables.

20. De plus, le modèle de formation de formateurs permettait un vaste transfert de connaissances, adapté localement, et offrait un modèle reproductible pour d'autres pays qui cherchent à bâtir des capacités techniques durables dans leurs systèmes de formation professionnelle.

21. Une agence a insisté sur l'importance d'instaurer un système robuste pour la formation et la certification des techniciens dans le secteur de l'entretien. Elle a souligné aussi le rôle essentiel du renforcement des capacités nationales et de l'application effective des cadres politique et réglementaire pour une gestion adéquate des frigorigènes et autres substances réglementées.

22. Ces efforts ont réduit considérablement l'utilisation de SAO dans la fabrication et amélioré la gestion des frigorigènes dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et climatisation. Les progrès obtenus soulignent le besoin continu de développement des capacités et de mesures réglementaires pour garantir la pérennité environnementale à long terme.

23. Une agence a signalé que le lieu de la formation n'était pas sécurisé convenablement, sans accès contrôlé, et soulevait des inquiétudes en matière de sécurité à cause de l'exiguïté de l'espace, des vapeurs et des risques d'incendie. Elle a insisté sur le fait que les installations de formation doivent toujours être sécuritaires et bien gérées pour garantir la sécurité et le bien-être des participants.

Questions techniques

24. Au sujet des questions techniques, une agence a souligné que la difficulté persistante pour l'adoption de solutions de remplacement à long terme adéquates dans les pays à température ambiante élevée met en lumière la nécessité de réaliser davantage d'évaluations et d'études au niveau national. De tels efforts sont cruciaux pour soutenir une transition sécuritaire vers des technologies de remplacement et renforcer les pratiques nationales de gestion des frigorigènes.

25. Une autre agence a signalé qu'une mauvaise communication avec le fournisseur au sujet de l'équipement acheté à l'étranger a entraîné des retards dans le transport et des annulations de dernière minute. Cela a perturbé la première semaine d'activités de la tournée de sensibilisation aux objectifs du Protocole de Montréal et de l'Amendement de Kigali et la mobilisation des parties prenantes en faveur des solutions de remplacement des HCFC et des HFC et de la sécurité des frigorigènes. Le renforcement de la communication a été identifié comme essentiel pour une livraison ponctuelle et le succès des événements.

Cadre politique et réglementaire

26. Une agence a insisté sur la nécessité d'avoir des politiques, règlements et capacités institutionnelles plus solides pour assurer la gestion efficace, le recyclage, la récupération et la régénération des frigorigènes provenant des unités de réfrigération et climatisation.

27. Une autre agence a souligné que des mesures réglementaires, telles que la mise à jour du programme énergétique national et l'exclusion de l'enregistrement de tout équipement à base de HCFC-22,

constituaient des compléments essentiels aux efforts d'assistance technique. Des interventions au niveau des politiques ont joué un rôle-clé pour envoyer au marché des signaux qui ont accéléré l'abandon des HCFC et elles furent renforcées ensuite par des règlements en matière d'offre et de demande. En outre, l'alignement des mesures réglementaires avec des activités de sensibilisation et de formation technique a amélioré considérablement leur impact global et offre un modèle que d'autres pays pourraient adopter au moment de concevoir des stratégies intégrées de mise en œuvre.

Variabilité dans les économies d'énergie

28. Une agence a rapporté que les compagnies ont mentionné que le budget approuvé pour le PGEH était insuffisant pour mener à bien le projet d'investissement visant la conversion de leurs chaînes de production de mousse de polystyrène extrudé. Pour respecter les spécifications de la conception du projet, les exigences et les garanties du fournisseur, les deux compagnies ont convenu de cofinancer la différence entre l'offre du fournisseur et le budget du projet. Les enseignements tirés ont fait ressortir l'importance cruciale d'un budget bien préparé et analysé rigoureusement pour assurer la réussite d'une entreprise et qu'il devrait être élaboré minutieusement durant la conception du projet et la phase de planification.

29. La même agence a signalé que, dans un autre projet de PGEH, l'équipement essentiel et les fournitures pour la formation n'avaient pas été organisés à l'avance, amenant l'agence à devoir couvrir certains de ces coûts. Les enseignements tirés ont mis en lumière l'importance d'identifier les dépenses d'équipement admissibles et d'effectuer une analyse détaillée des coûts pour assurer une planification efficace du budget et la mise en œuvre du projet en temps voulu.

II. Résumé des informations provenant des rapports d'achèvement de projets individuels

II.1 Aperçu des informations provenant des rapports d'achèvement de projets individuels

30. Sur un total de 1 866 projets d'investissement achevés, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 866 RAP, soit un taux de soumission de 100 pour cent, tel qu'indiqué dans le tableau 3. En outre, un RAP pour un projet individuel d'investissement en souffrance, dû par décision en 2025, est inclus à l'Annexe V au présent document.

Tableau 3. RAP soumis pour des projets d'investissement

Agence	Achevés	Reçus avant la 95 ^e réunion	Reçus après la 95 ^e réunion	En souffrance
Canada	2	2	0	0
France	13	13	0	0
Allemagne	20	20	0	0
Italie	11	11	0	0
Japon	6	6	0	0
Espagne	1	1	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	0	0
États-Unis d'Amérique	2	2	0	0
PNUD	899	899	0	0
ONUDI	453	453	0	0
Banque mondiale	458	458	0	0
Total	1 866	1 866	0	0

31. Sur les 1 283 projets achevés ne portant pas sur des investissements, les agences bilatérales et d'exécution ont soumis 1 282 RAP, avec un RAP en souffrance, tel qu'indiqué au tableau 4 et qui figure à l'Annexe IV au présent document. De plus, un RAP en souffrance pour un projet individuel ne portant pas sur des investissements, dû par décision en 2025, est inclus à l'Annexe V au présent document.

Tableau 4. RAP soumis pour des projets ne portant pas sur des investissements

Agence	Achevés	Reçus avant la 95 ^e réunion	Reçus après la 95 ^e réunion	En souffrance
Canada	57	57	0	0
France	34	34	0	0
Allemagne	62	62	0	0
Japon	17	17	0	0
PNUD	301	301	0	0
PNUE	512	512	0	0
ONUDI	163	162	0	1
Banque mondiale	44	44	0	0
Autres	93	93	0	0
Total	1,283	1,282	0	1

32. Sur les trois RAP de projets individuels dus pour soumission en 2025, deux sont dus par décision et leur soumission est prévue à la deuxième réunion de l'année 2025 et l'autre RAP est achevé et dû pour soumission à la 96^e réunion. Toutefois, ce RAP n'est pas soumis pour examen à la présente réunion et sera soumis à la 97^e réunion.

III. Compte rendu sur l'intégration des questions de genre dans les rapports d'achèvement des projets

33. Parmi les cinq RAP examinés dans le cadre du présent rapport de synthèse, quatre projets pour des APA ont été approuvés après la 84^e réunion³, date à partir de laquelle il est devenu obligatoire d'inclure la dimension sexospécifique dans les projets soumis.

34. Deux agences ont fait rapport sur la participation des femmes dans les sections du RAP sur les enseignements tirés et les observations. Une agence a souligné que le fait d'encourager l'implication des femmes dans les programmes de formation sur l'entretien dans la réfrigération, et d'offrir le développement des compétences et des opportunités d'emploi dans un domaine technique traditionnellement masculin, avait amélioré les opportunités de carrière pour les femmes dans le secteur de la réfrigération et climatisation et contribué à l'avancement de l'égalité des sexes et des objectifs de développement durable.

35. La même agence a signalé aussi que la participation sexospécifique n'avait pas été incorporée initialement dans la première tranche d'un autre projet de PGEH. Toutefois, par la suite, l'organisation d'un événement de sensibilisation et de formation "Les femmes dans la réfrigération et la climatisation" avait comblé cette lacune. La collecte de données a été effectuée avec un formulaire sexospécifique et des considérations de genre ont été intégrées dans la conception de l'activité. L'expérience a démontré que des initiatives ciblées et une planification inclusive peuvent faciliter une intégration significative des questions de genre.

36. Une autre agence a signalé que l'implication des femmes dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération dans le pays augmente et l'encouragement du gouvernement doit se poursuivre pour soutenir l'embauche d'un plus grand nombre de femmes dans ce secteur durant la phase II du PGEH.

IV. RECOMMANDATION

³ Depuis cette réunion, les projets doivent aborder les questions de genre conformément à la politique opérationnelle du Fonds multilatéral sur l'intégration de l'égalité des sexes, approuvée par la décision 84/92. Pour les plus récentes mises à jour, voir le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/51 et la décision 92/40.

37. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) Prendre note du rapport de synthèse sur l'achèvement des projets de 2025, contenu dans le document PNUE/OzL.Pro/ExCom/96/13 ;
- (b) Demander :
 - (i) Aux agences bilatérales et d'exécution de soumettre, à la 97^e réunion du Comité exécutif, pour examen à la 98^e réunion, les rapports d'achèvement des projets (RAP) pour des accords pluriannuels et des projets individuels en souffrance ou d'exposer les raisons pour lesquelles ces rapports ne peuvent être soumis ;
 - (ii) Aux agences d'exécution principales et coopérantes de continuer à coordonner étroitement leur travail en finalisant leurs parts respectives des RAP pour faciliter la soumission des rapports par l'agence d'exécution principale, en temps voulu ;
 - (iii) Aux agences bilatérales et d'exécution de s'assurer, lors de la saisie des données pour la soumission des RAP, de l'inclusion d'informations pertinentes et utiles, notamment les informations relatives au genre, et de la communication des enseignements tirés et des raisons des retards de mise en œuvre des projets pour leur utilisation dans les améliorations futures de la conception et la mise en œuvre des projets ; et
- (c) D'inviter toutes les parties impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels, en particulier le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte des enseignements tirés des RAP, le cas échéant.

Annexe I

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS POUR DES ACCORDS PLURIANNUELS
REÇUS APRÈS LA 95^E RÉUNION ET EXAMINÉS DANS LE CADRE DU RAPPORT
DE SYNTHÈSE SUR L'ACHÈVEMENT DES PROJETS DE 2025**

	Pays	Secteur de l'accord pluriannuel/Titre	Agence principale	Agence coopérante
1.	Koweït	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	ONUDI
2.	Mozambique	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	ONUDI
3.	Philippines	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	ONUDI	
4.	Saint-Kitts-et-Nevis	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	PNUD
5.	Afrique du Sud	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	ONUDI	

Annexe II

**RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE PROJET EN SOUFFRANCE POUR UN ACCORD
PLURIANNUEL À SOUMETTRE À LA 97^E RÉUNION**

	Pays	Secteur de l'accord pluriannuel/Titre	Date finale d'achèvement	Agence principale	Agence coopérante
1.	Niger	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	Déc-22	ONUDI	PNUE

Annexe III

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS EN SOUFFRANCE POUR DES ACCORDS
PLURIANNUELS À REMETTRE EN 2025, PAR DÉCISION**

	Pays	Secteur de l'accord pluriannuel/Titre	Agence principale	Agence coopérante	Date finale d'achèvement	Date prévue de soumission du RAP	Décision
1.	Burundi	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	ONUDI	Déc-24	Juin-25	93/36(a)
2.	Indonésie	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	PNUD	BIRD		Deuxième réunion en 2025	92/24(a)
3.	Jordanie	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	BIRD	ONUDI	Déc-24	Juin-25	93/15(b) and 93/16(b)
4.	Mali	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	PNUD	Déc-24	Juin-25	92/24(a)
5.	Mexique	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	ONUDI	PNUE/ Allemagne/ Italie/Espagne	Déc-24	Deuxième réunion en 2025	90/46(b) and 92/24(a)
6.	Pakistan	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	ONUDI	PNUE		Première réunion en 2025	88/72(d) and 92/15(b)
7.	Suriname	Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE	ONUDI	Juin-24	Première réunion en 2025	92/32(c)
8.	Thaïlande	Plan d'élimination des HCFC (Phase II)	BIRD		Juin-25	Déc-25	95/17(b)

Annexe IV

**RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE PROJET INDIVIDUEL EN SOUFFRANCE
À REMETTRE À LA 97^E RÉUNION**

	Pays	Code	Agence	Date finale d'achèvement	Titre du projet
1.	Arabie saoudite	SAU/REF/76/DEM/28	ONUDI	Mars-23	Projet de démonstration sur la promotion de frigorigènes à base de HFO, à faible potentiel de réchauffement de la planète, pour le secteur de la climatisation dans les pays à températures ambiantes élevées

Annexe V

**RAPPORTS D'ACHÈVEMENT DE PROJETS INDIVIDUELS EN SOUFFRANCE
À REMETTRE PAR DÉCISION 2025**

	Pays	Titre du projet individuel	Agence	Date finale d'achèvement	Date prévue de soumission du RAP	Décision
1.	Maldives	Activités supplémentaires pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien, selon la décision 89/6(b) (MDV/REF/91/TAS/38)	PNUE	Juin-25	Deuxième réunion en 2025	91/60(b) et 93/20(b)
2.	Zimbabwe	Conversion du HFC-134a à l'isobutane dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques Capri (SME Harare) (ZIM/REF/82/INV/55)	PNUD	Juin-25	Déc-25	95/77(e)